

# Réunion du 10 Avril 2017

Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire le Lundi 10 avril 2017 à 18 heures 30

## **FINANCES –ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

- Approbation du compte administratif 2016 – Budget Communal – Budget Boulangerie – Budget photovoltaïque – Budget Local Commercial Multiservices
  - Approbation du compte de gestion 2016 – Budget Communal – Budget Boulangerie – Budget photovoltaïque – Budget Local Commercial Multiservices
- Affectation du résultat d'exploitation 2016 : Budget Communal
- Vote des trois taxes (Taxe d'habitation, Foncier Bâti, Foncier non bâti)
- Vote du budget Primitif 2017 (Budget communal, Budget Boulangerie, Budget Photovoltaïque – Budget local commercial multiservices).
- Permanences bureau de vote élection présidentielle 23 avril et 7 mai 2017
- Récompenses aux examens (année 2016) : complément
- Election d'un délégué titulaire au SIGES (Syndicat Intercommunal pour la Gestion d'Equipements Sportifs) et nomination d'un correspondant défense suite à la démission de M. MARION Cédric, Conseiller Municipal
- Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour la sécurisation des locaux scolaires (écoles 1 et 2).
- Indemnité du Maire et des Adjointes délibération à reprendre suite à la revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert de calcul aux indemnités de fonction des élus locaux
- Devenir du budget du CCAS dans le cadre de la loi Notre
- Modification de la délibération du 13/02/2017 (attribution subventions)
- Examen d'une demande de subvention émanant de l'épicerie sociale du bassin dolois
- Vote d'une motion : refus de la fin de la délivrance des cartes d'identité par la commune

## **PATRIMOINE COMMUNAL :**

- \* Travaux d'électricité : Suite à vérification des installations électriques dans les bâtiments communaux
- \* Autres travaux : Changement porte fenêtre en fenêtre appartement B1 rue de l'Aune - Portes de garages appartements 4 et 8 rue de Samerey – porte de garage ex-appartement 6 rue de Samerey – porte et fenêtre du cellier de l'école – Electrification volets roulants appartement 8 rue de Damparis

## **VOIRIE :**

- \* Examen des propositions de traitement des petits espaces verts et de l'espace restant parking Eurovéloroute
- \* Information sur la mise en place de ralentisseurs sur le parking de l'Eurovéloroute

## **URBANISME :**

- \* Information sur le non exercice du droit de préemption urbain pour la vente du bien immobilier 5 rue du Valjon

## **INTERCOMMUNALITÉ :**

- \* Implantation de points d'apport volontaire en conteneurs semi-enterrés dans le cadre de la collecte des déchets ménagers

## **AFFAIRES SCOLAIRES :**

- \* Ecole numérique
- \* Convention côté Cour
- \* Information sur la reconduction de l'organisation actuelle du temps scolaire

## **AFFAIRES DIVERSES :** Lecture de diverses lettres de remerciements

En mairie, le 5 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. BOUCHARD Jean-Louis**, Maire.

**Présents** : Mme LEPETZ Joëlle. MM. BOUCHARD Jean-Louis. AMPRINO Richard. BOUCHER Eric. BOUCHARD Laurent. DUCREUX Philippe. MARESCHAL Christophe. MARY Georges. SUDEIX Franck. VOISIN Jean-Marc.

**Absents excusés** : Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole (procuration à M. AMPRINO Richard). MM. DAILLY Christophe. (procuration à M. BOUCHARD Laurent). GERRIET Grégory (procuration à M. BOUCHARD Jean-Louis).

**Secrétaire de séance** : Monsieur DUCREUX Philippe qui accepte cette fonction.

### 1/Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 (budget communal)

DE-01-10-04-17

Monsieur BOUCHARD Jean-Louis, Maire, s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOUCHER Eric, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur BOUCHARD Jean-Louis, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Arrivée de M DUCREUX Philippe à 18 h 35

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		2 803 350.69	311 472.26		311 472.26	2 803 350.69
Opérations de l'exercice	988 480.13	1 632 129.79	710 463.59	330 001.70	1 698 943.72	1 962 131.49
<b>TOTAUX</b>	988 480.13	4 435 480.48	1 021 935.85	330 001.70	2 010 415.98	4 765 482.18
Résultats de clôture		3 447 000.35	691 934.15			2 755 066.20
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>3 447 000.35</b>	<b>691 934.15</b>			<b>2 755 066.20</b>

2°) Constate par 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît par 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête par 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 2/Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 (budget boulangerie)

DE-02-10-04-17

Monsieur Jean-Louis BOUCHARD, Maire, s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOUCHER Eric, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur BOUCHARD Jean-Louis, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	11 541.90			3 743.99	11 541.90	3 743.99
Opérations de l'exercice	9 380.44	2 199.37	0.00	0.00	9380.44	2 199.37
<b>TOTAUX</b>	<b>20 922.34</b>	<b>2 199.37</b>	<b>0.00</b>	<b>3 743.99</b>	<b>20 922.34</b>	<b>5 943.36</b>

Résultats de clôture	18 722.97			3 743.99	14 978.98	
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>18 722.97</b>			<b>3 743.99</b>	<b>14 978.98</b>	

2°) Constate, par 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît par 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête par 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 3/Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 (budget photovoltaïque)

DE-03-10-04-17

Monsieur Jean-Louis BOUCHARD, Maire, s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOUCHER Eric, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur BOUCHARD Jean-Louis, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés			42 604.52		42 604.52	
Opérations de l'exercice	3 430.68	3 386.49	0.00	3 078.26	3 430.68	6 464.75
<b>TOTAUX</b>	<b>3 430.68</b>	<b>3 386.49</b>	<b>42 604.52</b>	<b>3 078.26</b>	<b>46 035.20</b>	<b>6 464.75</b>
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	44.19		39 526.26		39 570.45	
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>44.19</b>		<b>39 526.26</b>		<b>39 570.45</b>	

2°) Constate par 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît par 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête par 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 4/Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 (budget Local commerce multiservices)

DE-04-10-04-17

Monsieur Jean-Louis BOUCHARD, Maire, s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BOUCHER Eric, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur BOUCHARD Jean-Louis, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	1 669.17			10 000.91	1 669.17	10 000.91
Opérations de l'exercice	485.54	0.36	0.00	0.00	485.54	0.36
<b>TOTAUX</b>	<b>2 154.71</b>	<b>0.36</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 154.71</b>	<b>10 001.27</b>
Résultats de clôture						
Restes à réaliser	2 154.35			10 000.91		7 846.56
<b>TOTAUX CUMULES</b>						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>2 154.35</b>			<b>10 000.91</b>		<b>7 846.56</b>

2°) Constate par 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît par 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête par 8 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 5/Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2016 (budget communal)

DE-05-10-04-17

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

► **DÉCLARE** par 10 VOIX POUR , 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe), que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 6/Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2016 (budget boulangerie)

DE-06-10-04-17

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

► **DÉCLARE** par 10 VOIX POUR , 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe), que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **7/Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2016 (budget photovoltaïque)**

**DE-07-10-04-17**

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :



► **DÉCLARE** par 10 VOIX POUR , 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe), que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **8/Approbation du Compte de gestion de l'exercice 2016 (budget Local commerce multiservices)**

**DE-08-10-04-17**

Le Conseil Municipal,

après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

► **DÉCLARE** par 10 VOIX POUR , 1 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle) et 2 abstentions (VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe), que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **9/Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 (budget communal)**

**DE-09-10-04-17**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2016 a généré un excédent de fonctionnement de + 643 649.66 Euros.

Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de + 2 803 350.69 Euros, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à + 3 447 000.35 Euros.

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

► **DÉCIDE**, par 10 VOIX POUR, et 3 abstentions (Mme LEPETZ Joëlle, MM. VOISIN Jean-Marc et DUCREUX Philippe) à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

\* s'il y a lieu d'apurer le déficit antérieur, alors l'affecter obligatoirement au compte 1068 pour + 691 934.15 €

Solde disponible : + 2 755 066.20 €

\* s'il y a un solde disponible :

affectation à l'excédent reporté (compte R 002) pour + 2 755 066.20 €

#### 10/Vote des trois taxes communales 2017

DE-10-10-04-17

Le Conseil Municipal, après délibération, **DÉCIDE**, par 10 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Mme LEPETZ Joëlle et M. DUCREUX Philippe) et 1 abstention (VOISIN Jean-Marc), de fixer le taux des trois taxes communales pour 2017. Ils sont les suivants :

- Taxe d'habitation :	4.52 %
- Foncier bâti :	5.68 %
- Foncier non bâti :	16.50 %

#### 11/Approbation du budget primitif 2017 (budget communal)

DE-11-10-04-17

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 (budget communal) arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 30.03.2017, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 360 721.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 3 725 399.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 360 721.00 €	4 360 721.00 €
Section d'investissement	3 725 399.00 €	3 725 399.00 €
TOTAL	8 086 120.00 €	8 086 120.00 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 30.03.2017,  
Vu le projet de budget primitif 2017 (budget communal),

**Après en avoir délibéré,**

► **APPROUVE**, par 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Madame LEPETZ Joëlle) et 2 Abstentions (MM. DUCREUX Philippe et M. VOISIN Jean-Marc), le budget primitif 2017 (budget communal) arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 360 721.00 €	4 360 721.00 €
Section d'investissement	3 725 399.00 €	3 725 399.00 €
TOTAL	8 086 120.00 €	8 086 120.00 €

#### 12/Approbation du budget primitif 2017 (budget boulangerie)

DE-12-10-04-17

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 (budget boulangerie) arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 30.03.2017, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 24 410.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 4 000.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	24 410.00 €	24 410.00 €
Section d'investissement	4 000.00 €	4 000.00 €
TOTAL	28 410.00 €	28 410.00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2017 (budget boulangerie),

**Après en avoir délibéré,**

► **APPROUVE**, par 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Madame LEPETZ Joëlle) et 2 Abstentions (MM. DUCREUX Philippe et M. VOISIN Jean-Marc), le budget primitif 2017 (budget boulangerie) arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	24 410.00 €	24 410.00 €
Section d'investissement	4 000.00 €	4 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 410.00 €</b>	<b>28 410.00 €</b>

**13/Approbation du budget primitif 2017 (budget photovoltaïque)**  
**DE-13-10-04-17**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 (budget photovoltaïque) arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 30.03.2017, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 43 232.00 €  
 Dépenses et recettes d'investissement : 42 448.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	43 232.00 €	43 232.00 €
Section d'investissement	42 448.00 €	42 448.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>85 680.00 €</b>	<b>85 680.00 €</b>

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2017 (budget photovoltaïque),

**Après en avoir délibéré,**

► **APPROUVE**, par 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Madame LEPETZ Joëlle) et 2 Abstentions (MM. DUCREUX Philippe et VOISIN Jean-Marc), le budget primitif 2017 (budget photovoltaïque) arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	43 232.00 €	43 232.00 €
Section d'investissement	42 448.00 €	42 448.00 €
TOTAL	85 680.00 €	85 680.00 €

#### 14/Approbation du budget primitif 2017 (budget Local commercial multiservices)

DE-14-10-04-17

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 (budget Local commercial multiservices) arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 3 765.00 €  
 Dépenses et recettes d'investissement : 10 101.00 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 765.00 €	3 765.00 €
Section d'investissement	10 101.00 €	10 101.00 €
TOTAL	13 866.00 €	13 866.00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2017 (budget Local commercial multiservices),

**Après en avoir délibéré,**

► **APPROUVE**, par 10 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Madame LEPETZ Joëlle) et 2 Abstentions (MM. DUCREUX Philippe et VOISIN Jean-Marc), le budget primitif 2017 (budget local commercial multiservices) arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 765.00 €	3 765.00 €
Section d'investissement	10 101.00 €	10 101.00 €
TOTAL	13 866.00 €	13 866.00 €

23 AVRIL 2017

8 h 00 à 11 h 00 Richard	Mme FERREIRA Nicole MM. MARESCHAL Christophe. AMPRINO
11 h 00 à 13 h 00	MM. BOUCHARD Laurent .BOUCHER Éric. BOUCHARD Jean-Louis
13 h 00 à 16 h 00 Richard	Mme FERREIRA Nicole. MM. BOUCHARD Jean-Louis. AMPRINO
16 h 00 à 19 h 00 Éric	Mme FERREIRA Nicole. MM. BOUCHARD Jean-Louis. BOUCHER

7 MAI 2017

8 h 00 à 11 h 00 Richard	MM. MARESCHAL Christophe. DAILLY Christophe. AMPRINO
11 h 00 à 13 h 00	MM. MARY Georges. MASSÉ Claude. BOUCHARD Laurent
13 h 00 à 16 h 00 Franck.	Mme FERREIRA Nicole. MM. BOUCHARD Jean-Louis. SUDEIX
16 h 00 à 19 h 00	MM. BOUCHARD Jean-Louis. BOUCHER Éric. SUDEIX Franck

**16/Récompenses aux examens (année 2016) : complément**  
**DE-16-10-04-17**

Le Conseil Municipal complète sa délibération du 26 juillet 2016 par laquelle il décidait de récompenser les élèves reçus aux examens de 2016 en y ajoutant les élèves dont les noms suivent :

**ENTREE EN 6<sup>ème</sup> : 20 Euros**

*Pour mémoire.*

**BREVET DES COLLÈGES : 25 Euros**

*Pour mémoire*

**CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE : 25 Euros**

*Pour mémoire.*

**C.A.P. : 25 Euros**

THENET Dorian

**B.E.P. : 35 Euros**

*Pour mémoire.*

**BREVET PROFESSIONNEL : 35 Euros**

*Pour mémoire.*

**Certificat de fin d'Études Professionnelles Secondaires : 35 Euros**

*Pour mémoire.*

**BACCALAUREAT : 50 Euros**

BOUGAUD Aurore.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017, chapitre

67.

**17/Election d'un délégué titulaire au SIGES (Syndicat Intercommunal pour la Gestion d'Equipements Sportifs)**

**DE-17-10-04-17**

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de démission adressée par Monsieur MARION Cédric, Conseiller Municipal, ayant quitté la commune d'ABERGEMENT LA RONCE et ne souhaitant donc plus s'investir dans les affaires communales. Il rappelle que Monsieur MARION Cédric avait été élu délégué titulaire au Syndicat Intercommunal pour la Gestion d'Equipements Sportifs (SIGES) et qu'il convient donc d'élire un nouveau délégué titulaire.

Monsieur AMPRINO Richard est candidat,

Le Conseil Municipal,

► **ÉLIT** à l'unanimité :

*Membre titulaire* : Monsieur AMPRINO Richard, né le 22/01/1942 domicilié 6 RUE DU PARC 39500 ABERGEMENT LA RONCE

Pour représenter la commune d'ABERGEMENT LA RONCE au sein du Syndicat Intercommunal pour la Gestion d'Équipements Sportifs (SIGES) en qualité de membre titulaire et en remplacement de Monsieur MARION Cédric, Conseiller Municipal démissionnaire.

#### **18/Nomination d'un correspondant défense**

**DE-18-10-04-17**

Le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de démission adressée par Monsieur MARION Cédric, Conseiller Municipal, ayant quitté la commune d'ABERGEMENT LA RONCE et ne souhaitant donc plus s'investir dans les affaires communales. Il rappelle que Monsieur MARION Cédric avait été élu correspondant défense et qu'il convient donc d'élire un nouveau correspondant défense.

Monsieur Georges MARY est candidat,

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **ÉLIT**, à l'unanimité, Monsieur MARY Georges, Adjoint, domicilié 6 rue Victor Hugo 39500 ABERGEMENT LA RONCE.

#### **19/Demande de subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour la sécurisation des locaux scolaires (écoles 1 et 2)**

**DE-19-10-04-17**

Le Maire rappelle à l'assemblée la circulaire préfectorale relative à l'emploi des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR). Les travaux éligibles concernent la sécurisation des établissements scolaires ainsi que la sécurisation des sites sensibles par la vidéo protection.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, pour prendre l'attache du référent sûreté de la zone Gendarmerie afin qu'il établisse un rapport qui permettra de définir avec précision les travaux à réaliser pour la sécurisation des locaux scolaires (ÉCOLES 1 et 2) et pour déposer un dossier de demande de subvention.



**20/Indemnité du Maire et des Adjointes délibération suite à la revalorisation de l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert de calcul aux indemnités de fonction des élus locaux  
DE-20-10-04-17**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 et suivants,

Vu le Procès-verbal du 29 mars 2014 relatif à l'élection du Maire et des Adjointes,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014 fixant le nombre d'Adjointes à 4,

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant relèvement de la valeur du point d'indice,

Considérant que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022,

Considérant que les délibérations des 7 avril 2014 et 20 décembre 2016 font référence à l'indice terminal 1015,

Considérant qu'il convient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que des crédits nécessaires seront prévus au budget de chaque exercice,

après délibération et en l'absence des intéressés,

**► DÉCIDE**

- d'allouer à l'unanimité à M. BOUCHARD Jean-Louis, Maire, une indemnité mensuelle brute représentant 31 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit la somme de 1 199.90 € (valeur au 01.02.2017).

- d'allouer à l'unanimité à Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole et à MM. AMPRINO Richard, BOUCHER Éric et MARY Georges, Adjointes, une indemnité mensuelle brute représentant 8.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit la somme de 319.33 € (valeur au 01.02.2017).

Ces indemnités seront soumises automatiquement aux augmentations qui interviendront en cours d'année, sans autres formalités.

**► PREND ACTE** du tableau récapitulatif ci-annexé, en application de l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de chaque exercice, articles 6531 et 6533.

**21/Devenir du budget du CCAS dans le cadre de la loi NOTRe  
DE-21-10-04-17**

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courriel de Madame FLEURY Patricia sollicitant l'avis du Conseil Municipal sur l'application de l'article 79 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe). Cet article donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre le CCAS et donc de supprimer le budget CCAS puis de réintégrer cette compétence au sein du budget principal de la commune.

Compte-tenu des activités du CCAS, le Bureau Municipal propose le maintien du CCAS et donc de son budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, par 10 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Madame LEPETZ Joëlle, MM. DUCREUX Philippe et VOISIN Jean-Marc), de suivre la décision du Bureau Municipal de maintenir le CCAS et donc de maintenir le budget annexe du CCAS.

**22/Modification de la délibération du 13/02/2017 (attribution subventions)  
DE-22-10-04-17**

Le Maire indique à l'assemblée que deux coquilles se sont glissées dans la délibération du 13/02/2017 et qu'il propose de les rectifier : la première concerne la fonction de Madame LEPETZ, Conseillère Municipale, qui n'est pas Trésorière de l'EMTAD mais Trésorière de la Fraternelle et la seconde concerne la subvention accordée au Comité Départemental du Jura Prévention Routière qui n'existe plus mais est remplacé par La Ligue Contre la Violence Routière. Cette association a d'ailleurs prévu d'intervenir gratuitement à l'école d'ABERGEMENT LA RONCE d'ici la fin de l'année scolaire 2016/2017.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, par 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Madame LEPETZ Joëlle) de modifier la délibération n° DE-06-13-02-17 –Attribution des subventions pour l'année 2017 – comme suit :

- Modification de la ligne relative à la fonction de Madame LEPETZ Joëlle en précisant que « Madame LEPETZ est trésorière de la Fraternelle ».
- Attribution d'une subvention d'un montant de 150.00 € à la Ligue Contre la Violence Routière en lieu et place du Comité Départemental du Jura Prévention Routière.

**23/Examen d'une demande de subvention émanant de l'épicerie sociale du bassin dolois  
DE-23-10-04-17**

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courriel du Président de l'Épicerie Sociale du Bassin Dolois rappelant les missions de l'association et sollicitant une subvention. Le Maire rappelle que les bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire de la commune d'ABERGEMENT LA RONCE ont accès à celle mise en place par le SISPAH de TAVAUX et que la commune verse d'ailleurs une cotisation spécifique à cet effet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de ne pas réserver une suite favorable à la demande de subvention émanant de l'épicerie sociale du bassin dolois, eu égard au fait que la commune adhère au SISPAH qui dispose d'une épicerie sociale et solidaire. Un courrier sera adressé dans ce sens à cette association.

**24/Vote d'une motion : refus de la fin de la délivrance des cartes d'identité par la commune  
DE-24-10-04-17**

Monsieur le Maire explique que le projet de modification des modalités de demandes et retraits des Cartes Nationales d'Identité (CNI) exclut de la procédure la plupart des mairies des communes de résidence.

Cette modification va entraîner, en ce qui concerne la commune d'ABERGEMENT LA RONCE, l'obligation pour les habitants de se rendre dans une commune disposant de l'appareillage nécessaire pour enregistrer la demande et délivrer la carte, donc aller ou en mairie de DOLE ou en mairie de CHAUSSIN.

Si nous comprenons bien que, derrière cette nouvelle modalité, il y a le souci de répondre à un souci d'ordre de sécurisation des titres d'identité, nous

pensons que l'intelligence collective devrait permettre de mettre en place des solutions qui garantissent la proximité réelle et opérationnelle.

Nous rappelons que la gestion des actes administratifs et de l'état-civil est un marqueur fort du lien entre les élus et la population.

Cette décision vient donc allonger la trop longue liste de décisions de l'état qui n'ont pour avantage qu'un transfert des coûts aux collectivités locales concernées et une complication pour les citoyens dans leurs démarches au quotidien ainsi que l'affaiblissement des mairies en zone rurale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, par 11 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Madame LEPETZ Joëlle et M. DUCREUX Philippe) de dénoncer cette régression du service public et cette perte de proximité.

► **DEMANDE**, par 11 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Madame LEPETZ Joëlle et M. DUCREUX Philippe) aux pouvoirs publics l'annulation de cette réforme portant atteinte aux territoires ruraux.

► **DEMANDE**, par 11 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Madame LEPETZ Joëlle et M. DUCREUX Philippe) à l'État de prendre en compte la spécificité des territoires ruraux et les efforts faits par ceux-ci pour compenser la disparition de nombreux services publics et la complication supplémentaire imposée aux habitants ruraux.

► **AUTORISE**, par 11 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE (Madame LEPETZ Joëlle et M. DUCREUX Philippe), le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à transmettre cette requête aux députés, sénateurs et/ou toutes organisations refusant cette instruction.

## **25/Travaux d'électricité : Suite à vérification des installations électriques dans les bâtiments**

**communaux**

**DE-25-10-04-17**

Monsieur AMPRINO Richard, Adjoint, indique à l'assemblée que le Bureau VÉRITAS a effectué la vérification des installations électriques des bâtiments et a émis diverses observations pour le Centre Administratif et Culturel, les vestiaires du stade (anciens et nouveaux), le restaurant et la salle d'activités scolaires ainsi que pour les ÉCOLES 1 et 2.

Il donne lecture de trois devis, à savoir :

- ENTREPRISE JURASSIENNE D'ÉLECTRICITÉ pour 5 525.64 € TTC
- Entreprise AVENIR ELEC 39 pour 4 530.00 € TTC
- Entreprise PERRARD Electricité pour 3 053.06 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier à l'ENTREPRISE PERRARD ÉLECTRICITÉ les travaux de remise aux normes des installations électriques du Centre Administratif et Culturel, des vestiaires du stade (anciens et nouveaux), du restaurant et la salle d'activités scolaires et des ÉCOLES 1 et 2 moyennant un coût TTC de 3 053.06 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017, chapitre 011.

#### **26/Changement porte fenêtre en fenêtre appartement B1 rue de l'Aune DE-26-10-04-17**

Monsieur AMPRINO Richard, Adjoint, indique à l'assemblée que la locataire de l'appartement sis B1 rue de l'Aune a alerté, à plusieurs reprises la mairie sur les désagréments causés par la porte fenêtre située dans la chambre (le seuil n'est pas étanche et l'eau rentre dans la chambre : des travaux ont déjà été entrepris sur le seuil mais sans résultat)

Il donne lecture de deux devis, à savoir :

- SARL JACQUET MENUISERIE pour 875.65 € TTC
- Menuiserie PEGUILLET pour 1 061.33 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, de confier à la SARL JACQUET MENUISERIE le changement de la porte fenêtre en fenêtre sur la façade sud de l'appartement communal sis B1 Rue de l'Aune moyennant un coût TTC de 875.65 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017, Opération 104 – LOCATIFS.

#### **27/Changement des portes de garages appartements 4 et 8 rue de Samerey DE-27-10-04-17**

Monsieur AMPRINO Richard, Adjoint, indique à l'assemblée que les portes des garages des 2 appartements situés 4 et 8 rue de Samerey sont en mauvais état. Il convient donc de les remplacer.

Il donne lecture de deux devis, à savoir :

. 2 Portes de garage basculantes à nervures verticales lisses, cadre galvanisé, sur mesures

- SARL JACQUET MENUISERIE pour 3 454.00 € TTC
- Menuiserie PEGUILLET pour 3 522.42 € TTC

. 2 Portes de garage basculantes à nervures verticales lisses cadre galvanisé, standard

- SARL JACQUET MENUISERIE pour 1 606.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, le remplacement des portes de garage des appartements sis 4 et 8 rue de Samerey.

► **CHOISIT**, à l'unanimité, le modèle standard et **CONFIE** à la SARL JACQUET MENUISERIE le remplacement des portes de garages des appartements sis 4 et 8 rue de Samerey moyennant un coût TTC de 1 606.00 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017, Opération 104 – LOCATIFS.

**28/Remplacement de la porte de garage de l'ex-appartement 6 rue de Samerey, de la porte et de la fenêtre du cellier de l'école**  
**DE-28-10-04-17**

Monsieur AMPRINO Richard, Adjoint, indique à l'assemblée que la porte de garage de l'ex-appartement 6 rue de Samerey ainsi que la porte et la fenêtre du cellier de l'école sont en mauvais état. Il convient donc de les remplacer.

Il donne lecture de deux devis, à savoir :

. 1 Porte de garage basculante à nervures verticales lisses cadre galvanisé, sur mesures + 1 porte de service et 1 fenêtre PVC 2 vantaux

- SARL JACQUET MENUISERIE pour 3 024.00 € TTC
- Menuiserie PEGUILLET pour 3 367.44 € TTC

. 1 Porte de garage basculante à nervures verticales lisses cadre galvanisé, standard + 1 porte de service et 1 fenêtre PVC 2 vantaux

- SARL JACQUET MENUISERIE pour 2 016.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, le remplacement de la porte de garage de l'ex-appartement sis 6 rue de Samerey, de la porte et de la fenêtre du cellier de l'école.

► **CHOISIT**, à l'unanimité, le modèle standard et **CONFIE** à la SARL JACQUET MENUISERIE le remplacement de la porte de garage de l'ex-appartement sis 6 rue de Samerey, de la porte et de la fenêtre du cellier de l'école moyennant un coût TTC de 2 016.00 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017, Opération 102 – ÉCOLE 1.

### **29/Electrification volets roulants appartement 8 rue de Damparis**

**DE-29-10-04-17**

Monsieur AMPRINO Richard, Adjoint, indique à l'assemblée que 5 volets roulants de l'appartement sis 8 rue de Damparis sont vétustes et engendrent régulièrement des problèmes d'ouverture et de fermeture. Il convient donc de les remplacer par des volets roulants électriques.

Il donne lecture de deux devis, à savoir :

- . SCOP FERMETURES pour 3 800.00 € TTC
- Menuiserie PEGUILLET pour 2 777.50 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

► **DÉCIDE**, à l'unanimité, le remplacement de 5 volets roulants par 5 volets roulants électriques dans l'appartement 8 rue de Damparis et **CONFIE CES TRAVAUX** à la Menuiserie PEGUILLET moyennant un coût TTC de 2 777.50 €.

► **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017, Opération 104 – LOCATIFS.

### **30/ Examen des propositions de traitement des petits espaces verts et de l'espace restant parking**

**Eurovéloroute**

**DE-30-10-04-17**

Dans le cadre de la mise en place du Zéro Phyto et également dans le but de réduire la tonte des petits espaces verts disséminés sur tout le territoire de la commune, Monsieur BOUCHER Eric, Adjoint, présente à l'assemblée des projets de traitement de ces petits espaces verts, à savoir :

- Résidence du Canal avec mise en place d'une volige métallique sur le pourtour de la pelouse côté Canal et côte rue (104 ml), décapage (110 m<sup>2</sup>), mise en place d'une bâche de plantation et de galets sous les 2 étendoirs à linge.

- Devant la Boulangerie : Décapage (110 m<sup>2</sup>), mise en place d'une volige métallique pour délimiter les différentes zones de plantations (41 ml), apport de terre végétale (4m<sup>3</sup>), mise en place d'une bâche de plantation et de galets( 114 m<sup>2</sup>), de 3 pots, de 2 magnolias et de 3 palmiers.

- Autour du terrain de tennis : Décapage (130 m<sup>2</sup>), mise en place d'une volige métallique (75 ml), d'un film géotextile, de concassé et de gravette (130 m<sup>2</sup>).

- Place du Vieux Pont :

- Zone en pelouse (138 m<sup>2</sup>) : Décapage, mise en place d'un film géotextile, de concassé et de gravette
- Zone située à l'intersection de la Place du Vieux pont et de la rue du Vieux Pont : (26 m<sup>2</sup>) : Décapage, mise en place d'une bâche de protection, plantations d'arbustes divers et graminées, mise en place de galets et de petits enrochements (identique à l'aménagement existant à l'autre extrémité des places de parking).

- Rue du Champ Martin (à l'extrémité des places de stationnement) : Décapage (22 m<sup>2</sup>), mise en place d'une volige métallique, d'une bâche de protection, de galets (22 m<sup>2</sup>) et plantation d'un arbre ou arbuste

- Intersection rue du Valjon/Rue de Samerey (40 m<sup>2</sup>) : Décapage, mise en place d'une volige métallique, d'une bâche de protection, de galets, d'un pot pour plantes annuelles et plantations d'arbustes divers et graminées.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différents projets et après en avoir délibéré,

► **ÉMET** plusieurs remarques dont :

- le traitement de ces espaces verts privilégie beaucoup trop le minéral ; le diamètre des galets est trop petit et certains espaces servent de terrain de jeux aux enfants.

- la consultation d'un autre paysagiste s'impose.

► **DEMANDE** que ces observations soit pris en compte dans le futur projet.

### **31/ Information sur la mise en place de ralentisseurs sur le parking de l'Eurovéloroute**

**DE-31-10-04-17**

Afin d'éviter le ralentisseur situé à hauteur du parking de l'Eurovéloroute, certains usagers de la rue de Damparis utilisent le parking comme voie de circulation. Des ralentisseurs ont été commandés ainsi que la signalisation adaptée et seront mis en place prochainement.

Le Conseil Municipal,

► **PREND ACTE** de la décision d'installation de ralentisseurs et signalisation adaptée sur le parking de l'Eurovéloroute afin d'éviter, autant que faire se peut, aux usagers de la rue de Damparis d'utiliser le parking comme voie de circulation.



### **32/Information sur le non exercice du droit de préemption urbain pour la vente du bien immobilier**

**5 rue du Valjon**

**DE-32-10-04-17**

Le Maire informe l'assemblée qu'il est saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle AD n° 183, sise 5 RUE DU VALJON d'une surface totale de 1086 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **PREND ACTE**, à l'unanimité, que le droit de préemption n'a pas à être exercé sur la parcelle AD n° 183, sise 5 rue du Valjon.

### **33/ Implantation de points d'apport volontaire en conteneurs semi-enterrés dans le cadre de la collecte des déchets ménagers**

**DE-33-10-04-17**

Le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Madame Cyriel CRETET, Vice-Présidente en charge de l'Environnement à la Communauté d'Agglomération du GRAND DOLE concernant le développement des points d'apports volontaires dans les communes, pour la collecte des déchets ménagers.

Le Bureau Municipal propose l'implantation de ce type de conteneurs semi enterrés pour la collecte des déchets ménagers de la mairie, la Résidence du Canal, les locatifs de la Rue des Erables.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **PREND CONNAISSANCE** de l'information relative au développement des points d'apport volontaires et **DÉCIDE** de ne pas y réserver une suite favorable dans l'immédiat.

### **34/ Ecole numérique**

**DE-34-10-04-17**

Dans le cadre du projet d'école numérique, Monsieur le Maire et Monsieur DUCREUX Philippe, Conseiller Municipal en charge des Affaires scolaires indiquent qu'une présentation concernant l'ÉCOLE NUMÉRIQUE sera effectuée dans le courant du mois de mai 2017.

Monsieur DUCREUX Philippe, en sa qualité d'animateur TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement), fait part de son expérience en qualité de membre de l'Inspection Académique et précise que l'école POINTELIN de Dole est équipée de tablettes. L'équipement en tablettes nécessite également l'expression de la volonté des enseignantes à s'engager dans l'utilisation des tablettes au service des apprentissages des élèves. Le numérique devient un outil utile afin de personnaliser l'apprentissage des élèves. Le projet d'école numérique implique une modification de la pratique de l'enseignement. L'Education nationale ne peut préconiser le choix d'un fournisseur.

Le Conseil Municipal,

► **PREND CONNAISSANCE** de cette présentation effectuée par le SIDEDEC concernant l'École Numérique.

► **DEMANDE** qu'un compte-rendu soit effectué.

### **35/ Information sur la reconduction de l'organisation actuelle du temps scolaire**

**DE-35-10-04-17**

Le Maire indique à l'assemblée que la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Jura a informé par courrier en date du 22 février dernier que l'organisation du temps scolaire des écoles publiques du département du Jura a été arrêté à la rentrée scolaire 2014/2015 pour une durée de 3 ans. La commune disposait de la possibilité de reconduire l'organisation actuelle du temps scolaire ou bien de modifier cette organisation en concertation avec le corps enseignant. Après consultation des enseignantes, la reconduction de l'organisation actuelle du temps scolaire a été demandée à compter de la rentrée 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **PREND ACTE** de la reconduction de l'organisation actuelle du temps scolaire à la rentrée de septembre 2017.

### **36/Commune d'ABERGEMENT LA RONCE/Association Côté Cour, Scène conventionnée Jeune Public de Franche Comté et la Ligue de l'Enseignement en Franche Comté pour la programmation de spectacles vivants jeune public**

**DE-35-10-04-17**

Monsieur DUCREUX Philippe, Conseiller Municipal, rappelle à l'assemblée ses précédentes délibérations acceptant le principe de financement du réseau Côté Cour qui propose des spectacles aux élèves jurassiens. Il donne lecture de la convention tripartite (Association Côté Cour, Ligue de l'enseignement de Franche-Comté, Commune d'Abergement la Ronce) avec un financement de 10 € par place disponible. L'aide financière s'élève pour l'année scolaire 2016/2017 à 840.00 €. Cette somme correspond à la participation individuelle de 10 € pour 84 places de spectacle mises à disposition.

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

► **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2017, chapitre 65.

### 37/Affaires diverses

- Lecture de lettres de remerciements de l'association Valentin Haüy France ALZHEIMER Franche-Comté, l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Dole et sa Région, l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Jura, PRODESSA, pour les subventions allouées.

- Lecture d'une lettre de remerciements du club AGORA pour la mise à disposition de la salle des fêtes le 31/07/2017, pour l'organisation d'un loto dont le bénéfice sera affecté à des associations caritatives

- Transfert des compétences des Conseils Locaux et Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : Lecture de la lettre adressée par les Maires des 3 communes (Damparis, Tavaux et Abergement la Ronce) au Président de la CAGD afin d'envisager le devenir du CISPD dans le cadre du transfert de compétences.

La séance est levée à 21 H 00



Le Maire,

Jean-Louis BOUCHARD

